

AVIS du CSRPN EMIS EN 2015

CSRPN du 6 février 2015

- Validation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2014

Avis CSRPN / 2015-02-06 / n° 001 : *Le compte rendu de la séance du CSRPN du 14 novembre 2014 est validé à l'unanimité.*

- Avis sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Midi-Pyrénées

Avis CSRPN / 2015-02-06 / n° 002 : Le CSRPN valide la composition de la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Midi-Pyrénées. Il demande toutefois à ce que la perdrix grise de plaine soit rajoutée à la liste des espèces disparues de la région (avis pris à l'unanimité).

- Avis sur le Plan de gestion de la RNR du marais de Bonnefont

Avis CSRPN / 2015-02-06 / n° 003 : Le CSRPN reconnaît le sérieux et la cohérence du plan de gestion présenté. Il relève que la partie diagnostic intègre des informations conséquentes d'ordre hydrographique, géologique et hydrologique, informations qui comblent en grande partie les lacunes en ce domaine relevées dans le dossier de demande de classement en Réserve naturelle régionale examiné en 2010.

Il émet un avis favorable sur ce plan de gestion, assorti des recommandations suivantes :

- correction de quelques indications erronées et omissions ponctuelles figurant principalement dans la partie diagnostic et dont le détail sera directement transmis au gestionnaire de la Réserve par le rapporteur du plan de gestion au sein du CSRPN ;
- attention particulière à apporter à la préservation de la principale station de Marisque, plante rare et protégée au niveau régional qui a régressé sur le marais depuis 2000 et fait l'objet de 2 fiches dédiées dans le plan de gestion (fiche GH1, axée sur la gestion de la station, et fiche SE1, axée sur le suivi);
- adaptation du protocole de suivi odonatologique (méthode, échantillon des points/secteurs de suivi) aux problématiques suivantes : suivi particulier des taxons retenus dans le Plan régional d'action Odonates, suivi des peuplements d'odonates de secteurs colonisés par l'Ecrevisse signal en vue d'évaluer l'impact de cette espèce exotique envahissante sur l'odonatofaune du site, suivi de l'évolution du peuplement odonatologique des milieux aquatiques faisant l'objet d'une restauration (débroussaillage périphérique, rehaussement du niveau d'eau) dans le cadre du plan de gestion ;
- adaptation des protocoles des autres suivis faunistiques (notamment ornithologiques, batrachologiques et lépidoptériques) en vue, d'une part, d'affiner la connaissance de la distribution et de l'évolution des espèces à fort enjeu patrimonial au niveau régional, tels le Râle d'eau et la Rousserolle effarvate parmi les oiseaux nicheurs, et, d'autre part, d'appréhender au mieux l'impact des mesures de gestion sur les catégories faunistiques concernées ;
- afin de corriger certaines incohérences relevées sur les documents graphiques du volet géologie du diagnostic, réalisation hautement souhaitable, sur la base de relevés de terrain ad hoc, d'une carte géologique précise à l'échelle de la Réserve ;
- afin d'affiner la connaissance des variations du niveau de la nappe d'eau dans le marais, mise en place d'un suivi piézométrique automatique en continu sur au moins l'un des points de suivi faisant actuellement l'objet de relevés manuels périodiques.

Sous réserve de ces ajouts et de ces recommandations, l'avis est favorable à l'unanimité moins une abstention.

- Avis sur le Plan de gestion de la RNR des Coteaux du Fel

Avis CSRPN / 2015-02-06 / n° 004 : Le CSRPN reconnaît le sérieux du plan de gestion présenté. Il note qu'il intègre l'avancée des connaissances réalisée depuis la création de la réserve et propose 33 fiches action. Il prend également en compte les remarques que le CSRPN avait formulé lors de l'examen du dossier de

classement en Réserve naturelle régionale examiné en 2010 (inventaire mycologique, information et communication, révision du zonage...).

Le CSRPN émet un avis favorable sur ce plan de gestion, assorti des recommandations suivantes :

- Il faudra veiller à régler par convention entre les propriétaires privés et la région et entre les propriétaires privés et la LPO (délégation de gestion permettant de recevoir des financements publics), la gestion administrative et technique de la future de la réserve régionale .
- Il serait nécessaire d'introduire dans les objectifs des fiches-actions un état zéro et un suivi des opérations d'ouverture du milieu (ouverture mécanique ou par pâturage avec un ongulé (équidé, bovin, caprin, ovin) adapté à l'environnement et à la problématique.
- Il serait bon d'inclure dans le rapport un extrait de la carte géologique au 1/50000ème du BRGM en indiquant la localisation des anciennes mines pouvant servir de refuge aux chiroptères.
- Il faudra veiller à rajouter les zonages ZNIEFF sur la réserve.
- Il serait également utile de mieux préciser l'ancienneté des peuplements forestiers (étude des archives cadastrales ou des photos aériennes anciennes) et/ou maturité écologique. Pour ce faire, les facteurs liés aux micro-habitats et aux bois morts méritent d'être mieux analysés (par exemple et pour ces facteurs, en utilisant la méthode décrite dans l'indice de biodiversité potentielle).
- Il faudra être vigilant quant au curage des mares, à n'effectuer que partiellement si possible et en gardant les sédiments riches en biodiversité à proximité sur les berges, ou pour les réintroduire dans les mares en création.
- Il serait nécessaire de réaliser le suivi de la qualité du cours d'eau, avec l'utilisation des IBG-MPCE, en supplément ou en remplacement de l'indice diatomé, sur une station dans la réserve mais aussi en amont de la réserve afin de pouvoir exploiter ces informations sur l'effet de la réserve.
- Une meilleure information et sensibilisation des élus et des habitants devra être poursuivie et accentuée.
- Il serait souhaitable de préciser les différentes variétés locales de châtaigniers de la réserve pour en montrer la diversité biologique cultivée.
- Une plus forte relation avec les deux DOCOB Natura 2000 (vallée du Lot et gorges de la Truyère) et les objectifs de la réserve serait également souhaitable. Pourquoi ne pas avoir envisagé la mise en place de MAEC pastoralisme sur les secteurs à lézard ocellé, notamment en partenariat avec le futur PNR Aubrac ?
- Corriger quelques coquilles et apporter quelques précisions (statut des espèces d'orchidées, rapaces nicheurs ou non, nom d'espèce des nénuphars, habitats à fétuques d'Auvergne à vérifier...).

- Avis sur le Plan régional d'actions en faveur de la Jacinthe de Rome

Avis CSRPN / 2015-02-06 / n° 005 : le CSRPN salue le travail effectué et d'émet un avis favorable au plan régional d'actions en faveur de la jacinthe de Rome (avis favorable à l'unanimité)

- Avis sur le Plan régional d'actions en faveur de l'Orchis lacté

Avis CSRPN / 2015-02-06 / n° 0056: le CSRPN salue le travail effectué et d'émet un avis favorable au plan régional d'actions en faveur de l'Orchis lacté (avis favorable à l'unanimité).

CSRPN du 10 avril 2015

- Validation du compte-rendu de la séance du 6 février 2015

Avis CSRPN / 2015-04-10 / n° 001 : Le compte rendu de la séance du CSRPN du 6 février 2015 est validé à l'unanimité, moins une abstention.

- Avis sur le Plan régional d'actions en faveur du Sénéçon de Rodez

Avis CSRPN / 2015-04-10 / n° 002 : le CSRPN salue le travail effectué et émet un avis favorable au plan régional d'actions en faveur du Sénéçon de Rhodéz (*avis favorable à l'unanimité*).

- Avis sur le Plan régional d'actions en faveur des Rougiers de Camarès

Avis CSRPN / 2015-04-10 / n° 003 : le CSRPN salue le travail effectué et émet un avis favorable au plan régional d'actions en faveur des Rougiers de Camarès (*avis favorable à l'unanimité*).

- Avis sur le Plan de gestion de la RNR d'Aulon

Avis CSRPN / 2015-04-10 / n° 004 : Le CSRPN émet un avis très favorable sur le Plan de Gestion de la RNR d'Aulon présenté par l'association gestionnaire " La Frénette".

Le plan de gestion restitue bien la Réserve dans une perspective historique et dans le contexte local; Il dresse l'état des lieux concernant l'environnement, le patrimoine naturel et la présence anthropique et fait une bonne synthèse des enjeux assignés à la Réserve et des objectifs à atteindre.

Il expose clairement la politique active de la Réserve en termes de pédagogie, de sensibilisation et de communication relative aux richesses naturelles du territoire. Ce plan de gestion est soutenu par la municipalité; Il bénéficie d'une "Maison de la Nature" (infrastructure créée par la mairie) et d'un emploi de garde - animateur (EAMP).

Il s'appuie sur le tissu socio-économique local et sur une analyse sérieuse et bien documentée des lacunes et des connaissances naturalistes et scientifiques relatives à cet espace protégé. A ces différents égards, le plan de gestion paraît réaliste et de nature à concilier la protection de l'environnement et le développement économique; Il répond aux missions fixées dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Régional.

Toutefois, dans le souci d'améliorer encore ce plan de gestion, le CSRPN demande que soient pris en compte les éléments suivants :

- Bien stipuler dans le corps du plan de gestion que les bases de données naturalistes construites pour les différents suivis faunistiques et floristiques seront compatibles avec les exigences du SINP ;
- Intégrer le contenu de l'additif distribué en séance et joint au dossier, concernant les écosystèmes aquatiques afin de faire des torrents un enjeu essentiel de la vie de la réserve (connaissance du milieu et de la biodiversité, activité pédagogique et sensibilisation) ;
- Afficher un effort d'inventaire sur certains taxons, en particulier les invertébrés des torrents, les lépidoptères et les orthoptères ;
- Insister sur la menace que représenteraient à moyen et long terme des densités trop importantes du cerf élaphe et du sanglier sur la régénération de la sapinière et de la pineraie à Pin sylvestre, sur certains taxons de la mégaphorbiaie et sur certains habitats naturels, et affirmer le suivi et le contrôle de la population de ces animaux ;
- Nuancer la menace que représenterait l'expansion du Pins à crochets sur la conservation d'autres habitats naturels ;
- Bien préciser le fait que l'écobuage n'est pas un moyen de gestion employé dans la réserve, et qu'il n'est pas envisagé de l'utiliser ;
- Affirmer le fait que la réserve est sensibilisée aux risques inhérent à la prophylaxie et les traitements antiparasitaires du bétail, en particulier en suivant attentivement les démarches entreprises par le Parc National des Pyrénées dans ce sens.

CSRPN du 19 juin 2015

- Validation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2015

Avis CSRPN / 2015-06-19 / n° 001 : Le compte rendu de la séance du CSRPN du 10 avril 2015 est validé à l'unanimité.

- Avis sur le Plan régional d'actions en faveur des Maculinea (CEN MP)

Avis CSRPN /2015-06-19/n° 002 : Le CSRPN salue le travail effectué et valide l'extension du PNA aux autres espèces, qui découle logiquement de l'atlas des Rhopalocères publié récemment. Il demande que les priorités d'actions soient revues, en faisant ressortir ce qui relève du PNA maculinea en priorité, par rapport à ce qui relève de l'extension au plan régional des espèces hors PNA, afin que la mise en œuvre du PNA soit en phase avec les moyens disponibles. Il demande que la connaissance du type de pacage soit affinée afin d'envisager le développement d'actions spécifiques (*avis favorable à l'unanimité*).

- Avis sur le Plan régional d'actions en faveur des Odonates (CEN MP)

Avis CSRPN /2015-06-19/n° 003 : le CSRPN salue le travail effectué et valide l'extension du Plan national d'actions aux autres espèces présentant un intérêt régional. Il demande toutefois que les actions concernant les espèces ne relevant pas directement de la mise en œuvre du PNA ne soient pas classées en priorité 1. Ceci concerne les actions A1e, A1f, B6e et B6f (*Avis favorable à l'unanimité*).

- Avis sur le projet de classement en réserve naturelle régionale (RNR) de Montségur et sur la candidature de la commune de Montségur, en partenariat avec l'association des naturalistes de l'Ariège, comme gestionnaires de la réserve (Commune de Montségur et ANA)

Avis CSRPN /2015-06-19/n° 004 –

Le dossier de candidature d'une partie montagneuse de la commune de Montségur (09) est riche et bien argumenté, et le rapport ne prétend pas en faire un résumé exhaustif.

Le CSRPN, après avoir entendu les exposés des porteurs du projet de constitution de cette réserve naturelle régionale, émet un avis favorable à celle-ci, considérant que les enjeux environnementaux liés à ce territoire sont largement suffisants pour qu'il obtienne cette labellisation, à la fois pour des raisons de patrimoine géologique et naturaliste, que de part sa situation de carrefour biogéographique, et encore du fait que ce territoire est situé sur un chaînon pyrénéen soumis à de fortes pressions anthropiques. Le CSRPN note aussi que les propositions faites par les rédacteurs sont dans l'ensemble sérieuses et de nature à parvenir aux objectifs affichés, y compris dans une intégration de ce territoire avec les autres enjeux naturalistes comme socio-économiques concernant l'ensemble du chaînon montagneux concerné.

Le CSRPN propose toutefois un certain nombre de recommandations :

- conformément aux remarques qui ont été émises en séance, le CSRPN souhaite que la partie concernant les aspects géologiques soit approfondie, en utilisant en particulier les cartes existantes, et en insistant sur les particularités bien connues dans ce domaine du massif du St Barthélémy ;
- un certain nombre d'erreurs ou d'imprécisions ont été relevées concernant la flore, sur la forme comme sur le fond, tant au niveau taxonomie que statut. Le CSRPN souhaite que le rapport final corrige ces erreurs et précise mieux ce qui doit l'être ;
- du fait des altitudes modérées qui induisent que les espaces pastoraux ne sont pas spontanés mais ont été conquis sur la forêt et que l'activité pastorale, bien que souhaitée, est plutôt en phase de déclin, il est donc probable que les milieux vont évoluer dans un sens plus forestier. Le CSRPN demande que le projet de réserve intègre cette probable dynamique et propose des scénarios de gestion. Il propose aussi que soit mieux précisé comment sont et vont être gérés les espaces forestiers présents et à venir, à la fois dans la Réserve proprement dite mais aussi dans la zone tampon projetée ;
- du fait que le périmètre proposé est en partie subit pour d'évidentes raisons (en particulier la proximité de la carrière de talc de Luzenac), le CSRPN suggère de garder à l'esprit dans le long terme l'objectif de parfaire ce périmètre en le rendant plus cohérent, et que cet objectif soit affiché dans le plan de gestion ;
- le CSRPN suggère que soit mieux précisés certains aspects relatifs aux objectifs et aux modalités de gestion des espaces et des espèces, de sorte à ce que le plan de gestion ait une cohérence la meilleure possible (ex. la gestion cynégétique, halieutique, pastorale, comme détaillé plus bas) ;
- du fait que les inventaires naturalistes ont été conduits sur une période relativement courte, basés pour beaucoup sur une seule saison de végétation, le CSRPN souhaite que les inventaires soient poursuivis. Il émet le vœu que ce territoire, comme les autres RNR, soit un territoire privilégié pour l'accueil de travaux

scientifiques et que cet objectif soit clairement mentionné dans le plan de gestion.

Avis favorable à l'unanimité.

Avis CSRPN /2015-06-19/n° 005 – le CSRPN valide la candidature conjointe de l'association des naturalistes de l'Ariège (ANA) et de la commune de Montségur comme gestionnaire de la réserve de Montségur (*Avis favorable à l'unanimité*).

CSRPN du 4 septembre 2015

- Validation du compte-rendu de la séance du 19 juin 2015

Avis CSRPN / 2015-09-04 / n° 001 : Le compte rendu de la séance du CSRPN du 19 juin 2015 est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Avis sur le plan d'actions quinquennal des Conservatoires d'espaces naturels de Midi-Pyrénées (CEN MP et ANA-CEN09) et avis sur la composition du conseil scientifique commun aux deux structures

Avis CSRPN /2015-09-04 /n° 002 : Le CSRPN émet un avis favorable sur le Plan d'actions quinquennal des Conservatoires d'espaces naturels de Midi-Pyrénées (CEN MP et ANA-CEN09).

Avis CSRPN / 2015-09-04 / n° 003 : *Le CSRPN émet un avis favorable sur la composition du Conseil scientifique commun aux deux Conservatoires d'espaces naturels de Midi-Pyrénées.*

- Avis sur la liste rouge des Bryophytes de Midi-Pyrénées

Avis CSRPN / 2015-09-04/ n° 004 : Le CSRPN salue le travail effectué et valide la Liste rouge des Bryophytes de Midi-Pyrénées

CSRPN du 6 novembre 2015

- Validation du compte-rendu de la séance du 4 septembre 2015

Avis CSRPN / 2015-09-04 / n° 001 : Le compte rendu de la séance du CSRPN du 4 septembre 2015 est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Avis sur le plan de gestion de la RNR du Pibeste-Aoulhet

Avis CSRPN /2015-11-06 / n° 002

Le CSRPN souhaite souligner la grande maîtrise du gestionnaire en termes de connaissance du territoire et de son contexte socio-économique, ainsi que le très gros travail accompli pour l'élaboration de ce plan de gestion.

Il note également le caractère très opérationnel de ce plan de gestion et sa très grande ambition de ce plan de gestion qui, si on n'y prend pas garde, peut être jugée démesurée compte tenu d'une présentation qui pourrait être plus lisible.

Cet avis est assorti de recommandations afin de renforcer sa crédibilité, notamment en termes de moyen humains et financier, ainsi que pour sa faisabilité dans un programme à cinq ans :

- *rajouter une partie introductive et synthétique avant le catalogue des propositions avec une entrée*

- par objectifs/milieus sur le principe du document "L'essentiel du plan de gestion",
- regrouper certaines actions de nature administrative (AD), ce qui permettrait une diminution sensible de nombre total d'opérations, et renvoyer ce volet en fin de catalogue ; accessoirement revoir certains des "doublons" mentionnés,
- revoir la répartition des opérations entre "Suivi, études, ... (SE)" et "Recherche (RE)" ou supprimer cette dernière classification,
- revisiter certaines priorités au regard des enjeux, et ne pas hésiter à déléguer la réalisation de certaines actions à des intervenants plus légitimes (Contrat de rivière Gave, ONF/RBI, ...), tout en gardant un contrôle sur leur exécution,
- supprimer les opérations actuelles de niveau 3 et les afficher en ligne de mire pour le prochain plan de gestion ; cet allègement permettrait à la fois de re-répartir les classes de priorité 1 et 2 actuelles en trois classes et de diminuer le nombre total d'opérations, de façon à rendre le plan de gestion plus crédible.

Enfin, le CSRPN émet un encouragement vers le "zéro prélèvement chasse" sur le territoire de la réserve, pour les espèces d'intérêt patrimonial comme les galliformes de montagne.

Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Avis sur la liste révisée des espèces déterminantes Znieff d'Odonates

Avis CSRPN /2015-11-06 / n° 003 : Le CSRPN valide à l'unanimité la liste révisée des espèces déterminantes Znieff d'Odonates.

- Avis sur la liste révisée des espèces déterminantes Znieff de Bryophytes

Avis CSRPN /2015-11-06 / n° 004 : Le CSRPN valide à l'unanimité la liste révisée des espèces déterminantes Znieff des Bryophytes.

- Avis sur l'inventaire du patrimoine géologique du département du Lot

Avis CSRPN /2015-11-06 / n° 005 : Le CSRPN valide à l'unanimité l'inventaire géologique du département du Lot.